



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50780

Texte de la question

M. Willy Dimeglio appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la procédure de remises de peine qui, par son caractère quasi-automatique, laisse perplexe nombre de concitoyens ayant été amenés à obtenir réparation par une condamnation des actes qu'ils ont eu à subir directement ou indirectement. Il en est ainsi des parents d'un enfant victime d'un accident de la route avec délit de fuite qui ont eu à rencontrer par hasard l'auteur des faits après 10 mois et demi de détention, au lieu des deux ans fermes prononcés initialement à son encontre, sans en avoir été informés directement, ou pour le moins par le ministère de leur avocat. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de modifier la procédure de remises de peine et, pour le moins de permettre à l'avocat de la ou des victimes d'être informé de toute libération anticipée.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50780

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2005